

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

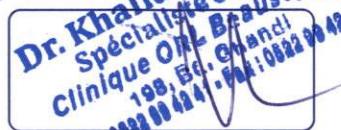
Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	2848	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		Fallah Brahim	
Date de naissance :		21/01/1949	
Adresse :		18 Rue charbani le Aoua mame Aitay N° 2	
Tél. :		0668245509	Total des frais engagés : 58% de 75370 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	10/01/2024	Age :	
Nom et prénom du malade :	FALLAH BRAHIM	Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Affection ORL	Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC
Pathologie :	Hypertension		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/01/2024
Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
10/11/24	G	1	320,00
10/11/24	K	1	200,00

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en URL
Spécialiste du Médecin
Spécialiste en URL Beauséjour
Clinique ORL Beauséjour
198, Bd. Général de Gaulle
Tunisie 10522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

Signature du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Consignation de la Facture
PHARMACIE AL MOURADI	10.11.24	32,90
6 Rue des Rosiers - A Côté de la		
Masjid Announ - Casablanca		
Tunisie 368430 - Casablanca		
0522 368430 - Casablanca		
PHARMACIE AL MOURADI	10.11.24	753,70
6 Rue des Rosiers - A Côté de la		
Masjid Announ - Casablanca		
Tunisie 368430 - Casablanca		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
DEBUT D'EXECUTION				MONTANTS DES SOINS
FIN D'EXECUTION				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
	D	00000000 00000000	00000000 00000000	
	B	00000000 35533411	00000000 11433553	
	G			
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

٤١٩٠١٠٢١/٢٤

J. FALAH Ben Romdhane

٣٢,٩٠
D exodenil 50mg



T gmb x 20

Oreille



PHARMACIE AL WOURoud
67, Rue des Roseraies
Médina, Tanger - Beausejour
Tél: 05 236 84 30 - Casablanca
Patente: 34808192

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauséjour
198, Bd. Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUÂR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

PHARMACIE ALWOURoud
67 Rue des Roses A Coté de
Masjid Annour - Beausejour
Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca
Patente: 34808192

PHARMACIE AL WOURoud
67, Rue des Roses A Coté de
Masjid Annour 84 30 - Casablanca
Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca
Patente: 34808192

le 22/07/24

P. FOULH Brahim

7970 ① Azix 500
- 2 g/j x 03 jns
5x134.80 ② Motrojyl 800
- 2 g/j x 3 jns / 07 jns
- 2 g/j x 3 jns / 3 mns

N 208713
22-7-24

5.1

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en O.R.L.
Clinique O.R.L. Beausejour
198, Bd Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

PPV: 79DH70
PER: 10/26
LOT: M3545



LOT 31791
EXP 05 2027
PPV 134.80

x5Ged

Casablanca, le

Le Docteur

Prie M.

FALLAH

Brahim

d'accepter l'expression de ses sentiments distinguée et
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires
Pour

KF
malaise doule

S'élevant à la somme de

700 Dhs

Dhs

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Beauméjor
198, Bd. Ghâouia
Tel: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40